

UVSQ

université PARIS-SA

MASTER 1

Dates du stage

La période de stage ne peut couvrir la période d'enseignement : CM et TD / Examens / Rattrapages / Révisions par décision du Conseil de Faculté du 14/10/2021.

Seules les dérogations suivantes sont envisageables :

- » Les étudiants de M1 redoublants ayant déjà validé la totalité d'un semestre peuvent utiliser cette période libre en stage.
- » Les étudiants de M1 pourront utiliser la session de rattrapage de leur premier semestre à condition :
 - » d'avoir validé leur premier semestre,

» et sur communication du relevé de notes au bureau des stages en même temps qu'ils feront vérifier leur convention.

» Les étudiants de M1 pourront utiliser la session de rattrapage de leur second semestre à condition :

» d'avoir validé leur premier semestre,

» d'en fournir le relevé de notes au bureau des stages en même temps qu'ils feront vérifier leur convention,

» d'ajouter la mention suivante : "Convention valable sous réserve de validation du second semestre." dans les commentaires de temps de travail de la convention,

» et d'obtenir l'accord de la responsable administrative via le bureau des stages.

Votre stage pourra s'étendre au maximum jusqu'aux dates suivantes sans dérogation possible :

» M1 : la période de stage prend fin au plus tard le 31 août 2025

Enseignant- Référent

Un contact préalable doit être établi avec l'enseignant-référent afin de l'informer de votre stage.

Ce dernier devra nécessairement être votre responsable de parcours.

Contacts : Enseignants responsables de la mention